



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Montrouge, le 14 novembre 2013

Augmentation du capital social

Suite à la décision prise le 9 novembre 2011 par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., faisant usage d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2011, d'attribuer gratuitement 60 actions à chaque membre du personnel salarié, le Directeur Général a constaté, en date du 12 novembre 2013, la réalisation des conditions d'attribution et a décidé l'émission de 3.569.460 actions nouvelles de 3 € chacune de valeur nominale.

Ces actions sont indisponibles pour une période de 2 ans, à compter du 12/11/2013, mais porteront jouissance à compter du 01/01/2013 et seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce, un rapport spécial sera présenté à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le capital social a donc été porté de 7 494 061 611€ à 7 504 769 991 €, divisé en 2 501 589 997 actions de 3 € chacune de valeur nominale.